

Infirmier en Pratique Avancée - CDD/CDI ou Mutation - 100% - Immédiat

Caractéristiques du poste

Type de contrat : **CDD CDI ou Mutation, Immédiat**

Modalité : **Temps plein**

Pôle d'affectation : **A définir**

Lieu : **BRON**



POSTULER

1. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'infirmier en pratique avancée participe à la prise en charge globale des patients atteints de troubles psychiatriques dont le suivi lui est indiqué par un (ou des) médecin (s) psychiatre (s).

Dans le respect du parcours de santé du patient coordonné par le psychiatre, l'IPA apporte son expertise et participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins intra ou extra hospitaliers et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

Dans le cadre d'un protocole d'organisation signé par lui et le (ou les) psychiatre(s) qui lui a confié le suivi d'un patient, l'IPA réalise des prescriptions ou renouvellement de prescription, des actes techniques dans son domaine de compétences.

L'IPA exerce également des missions de prévention et d'éducation à la santé, d'enseignement et de recherche ainsi que des missions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles.

Dans le cadre de son champ de compétences, il revient à l'IPA :

- D'observer, de recueillir et d'interpréter des données dans le cadre du suivi médical d'un usager
- De prescrire, renouveler des prescriptions et de réaliser des actes techniques dans le cadre du suivi médical d'un usager
- De concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de prévention et d'éducation thérapeutique
- De coordonner et organiser le parcours de soins et de santé de l'usager
- D'organiser et mettre en œuvre des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles fondées sur des données probantes
- De contribuer à des études et des travaux de recherche

2. ACTIVITES PRINCIPALES

Activités de soin et de coordination

- Evaluer l'état clinique du patient et réaliser des soins adaptés en tenant compte du degré d'urgence, des difficultés du patient et de son degré d'autonomie, dans une perspective inclusive
- Evaluer l'observance, l'efficacité et les effets indésirables des traitements et thérapeutiques médicamenteuses ou non médicamenteuses
- Etablir un diagnostic infirmier en s'appuyant sur les outils d'observation cliniques et les échelles d'évaluation appropriés à la situation
- Prescrire ou renouveler, en lien avec le médecin, un traitement médicamenteux ou autre, des examens complémentaires après analyse de l'état de santé de l'usager et en tenant compte des recommandations et des règles de bonne pratique
- Concevoir et mettre en œuvre un projet de soin infirmier en incluant la participation de l'usager, en lien avec l'équipe pluri professionnelle et en cohérence avec le projet médical

- Rédiger des comptes rendus relatifs aux observations / aux interventions, dans son domaine d'activité
- Participer à l'organisation du parcours de soin en collaboration avec les acteurs des secteurs sanitaires, sociaux ou médicosociaux et éducatifs
- Utiliser les moyens d'évaluation et d'enregistrement de l'activité en vigueur au CHV
- Assurer la traçabilité administrative de son activité
- Assurer la vérification des matériels utilisés et se préoccuper de leur maintenance.

Activités pédagogiques et de conseil

- Participer aux activités d'encadrement et d'accompagnement pédagogique des étudiants, de partage des compétences sur le pôle
- Conseiller sur les pratiques liées au soin sans consentement, à la contention ou à l'isolement
- Contribuer à l'évaluation et à l'amélioration des pratiques professionnelles
- Accompagner les équipes, dans un processus de raisonnement éthique, au respect des droits du patient et de ses libertés fondamentales

Activités de recherche

- Contribuer à la production, à l'analyse de données professionnelles et scientifiques dans un but de recherche
- Contribuer à la mise en œuvre de projets de recherche paramédicaux
- Veille professionnelle dans son domaine d'activité.

3. ACTIVITES SPECIFIQUES

• De par ses activités, l'IPA recherche une alternative à l'hospitalisation temps plein des personnes présentant des troubles psychiatriques en crise d'intensité « modérée », c'est-à-dire sans risque majeur sur le plan vital ou social de la personne concernée et des personnes vivant dans son environnement

• Il propose et assure le suivi ambulatoire de long cours des personnes présentant un trouble psychique sévère complexe ne parvenant pas à bénéficier, dans la durée, d'un suivi ambulatoire sur les structures du secteur (CMP et CATT) ou en libéral

• Il concourt à favoriser des durées de séjour à l'hôpital d'une durée minimale en permettant un accompagnement de transition, éventuellement intensif, à la sortie de l'hôpital et jusqu'à la reprise d'un suivi ambulatoire « classique »

Activités de l'IPA auprès des usagers :

• Comme « référent » du suivi au long cours auprès des personnes présentant un trouble psychique sévère complexe qui lui sont adressées par un psychiatre de l'équipe, il assure le rôle de case manager et de prescripteur, selon les modalités précisées dans le protocole d'organisation

• Comme « référent » du suivi des usagers sortant d'une hospitalisation temps plein et pour qui un accompagnement de transition aura été demandé par le psychiatre de l'unité intra-hospitalière, il assure l'organisation de la prise en charge et la prescription auprès des usagers qui lui sont adressés selon les modalités précisées dans le protocole d'organisation. La fin de la référence par l'IPA sera effective après (re-)prise de contact avec le psychiatre chargé du suivi ambulatoire au long cours

• Comme membre de l'équipe pluridisciplinaire auprès des personnes en crise modérée, amenant son expertise clinique, en accord avec l'usager et les médecins psychiatres de l'équipe, il procède à des ajustements ponctuels du traitement médicamenteux

• Apporte une expertise dans le champ des soins infirmiers et de réhabilitation psychosociale dans l'objectif d'améliorer l'alliance thérapeutique avec les usagers et, in fine, leur qualité de vie

Activités de l'IPA auprès de l'équipe infirmière :

• Transmet et diffuse les compétences de réhabilitation auprès de l'équipe infirmière (EBN)

• Accompagne l'équipe infirmière dans la transition professionnelle vers le rôle de case manager

• Définit et formalise, en articulation avec l'équipe médicale et d'encadrement, les rôles et fonctions de l'infirmier(ère), de l'aide-soignant(e) et de l'IPA

• Valorise l'activité de l'équipe en participant directement et en favorisant la communication de l'équipe paramédicale sous différentes formes (articles / présentations / congrès...)

Rôle institutionnel :

• Conçoit et dispense des actions de formation sur le thème de la psychoéducation, de la réhabilitation psychosociale et du

rétablissement, et sur toute autre thématique relevant des priorités institutionnelles

- Participe, pilote ou co pilote des groupes de travail institutionnel ou polaire
- Répond aux demandes de renforts (PTI) dans l'établissement
- Participe à la démarche qualité de l'établissement

Dans le cadre de sa politique handicap, le Centre Hospitalier LE VINATIER est ouvert à toute candidature de professionnel porteur de handicap.

LE VINATIER BP 30039 - 95 BD PINEL 69678 BRON CEDEX